



CLA-PIEDS-RANDO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Mercredi 22 juin 2022 PROCÈS VERBAL

Les membres de l'association de CLA-PIEDS-RANDO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 22 juin 2022 à 16H à la Salle Jean Louis Barrault à Clapiers.

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue sur convocation envoyée par courriel à tous les adhérents le 6 juin 2022, dont une copie est jointe au présent PV.

Après vérification des feuilles de présence, jointes au présent PV, il a été constaté au début de l'assemblée générale :

- Présents : 64
- Pouvoirs valides : 32
- Soit **96 adhérents présents ou représentés**

Quelques adhérents sont arrivés en cours de séance et non comptés dans ces chiffres. Lors des votes, aucun adhérent n'a demandé de vote à bulletin secret ni de vérification des pouvoirs ; il n'a donc pas été procédé à un recomptage des présents et des pouvoirs en cours d'AG.

Les adhérents ~~2021-2022~~²⁰²² sont au nombre de 190 ; le quorum exigé (50% des adhérents présents ou représentés) est de 95, il est donc atteint. L'Assemblée Générale Ordinaire est valablement constituée et peut passer à l'examen de l'ordre du jour. Les travaux de l'AG commencent à 16 h 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du bureau de l'AG (Président de séance, secrétaire, scrutateurs)
2. Approbation du Procès-Verbal de l'AG 2021
3. Rapport financier :
Comptes de l'exercice (présentation, rapport du Commissaire aux Comptes, discussion, vote du quitus)
Budget prévisionnel (présentation, discussion, approbation)
4. Rapport Moral et d'activité, discussion, vote d'approbation
5. Élections au Conseil d'Administration
6. Election du Commissaire aux comptes
7. Questions diverses

1 - ÉLECTION DU BUREAU DE L'AG

L'assemblée générale, à l'unanimité sans vote, désigne comme Président de séance Philippe Radigon, et comme Secrétaire de séance Gérard Miclet.
Chantal Dufrenne et Marc Salasc sont désignés comme scrutateurs.

2 – APPROBATION DU PV DE L'AG DU 9 SEPTEMBRE 2021

Ce procès-verbal est à la disposition des adhérents sur le site web de l'association. Aucune remarque n'est faite et **le PV est approuvé à l'unanimité.**

3- RAPPORT FINANCIER, APPROBATION DES COMPTES 2021-22 ET VOTE DU QUITUS.

– Christine Durand-Gasselin, trésorière, présente les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 selon le tableau joint à la convocation de l'AG et au diaporama joint en annexe de ce PV. Elle précise les écarts constatés avec le budget prévisionnel en 2021, et indique que les bénéfices du vide-grenier du 1^{er} mai, et les dépenses de la randocar du 19 mai, du repas de fin d'année du 25 mai et de la randoséjour en Andorre (13-18 juin) seront intégrés à l'exercice 2022-23.

Rapport du Contrôleur des Comptes : Ginette Maurel précise que les comptes sont sincères et véritables au vu de la conformité des écritures comptables aux factures qu'elle a contrôlées.

Les comptes 2019-2020 sont mis au vote et approuvés à l'unanimité des 110 voix exprimées.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022-23

Le budget prévisionnel est présenté par Christine Durand-Gasselin selon tableau joint à la convocation de l'AG.

Jean-Louis Arraou remarque que ce budget prévoit une subvention de 1000 €. Il s'agit du montant que l'association prévoit de solliciter de la commune de Clapiers, pour contribuer au financement des activités de formation. Il considère que dans une période de restrictions budgétaires des communes, une telle demande n'a pas lieu d'être, compte tenu du montant important des réserves financières de l'association.

Gérard Miclet constate que ce budget, est présenté avec un excédent de plus de 1200 €, alors même qu'il n'intègre pas les bénéfices du vide-grenier du 1^{er} mai (environ 1000 €), ce qui rend la demande de subvention difficile à argumenter auprès de la Mairie.

Pierre Ruelle considère au contraire que l'association a un rôle dans la commune qui dépasse largement le service à ses adhérents, et que cela justifie une demande d'aide de la municipalité.

Le projet de budget prévisionnel 2022-23 est mis au vote.

Le résultat est le suivant :

- **Pour 64**
- **Contre 12**
- **Abstentions 20**

Le budget prévisionnel est approuvé à la majorité des votants.

4- RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DE LA PRESIDENTE

La Présidente présente le rapport moral et d'activités, qui a été mis à la disposition des adhérents en même temps qu'ils étaient convoqués à l'AG et le commente.

Michel Joubé présente particulièrement les activités du groupe « Zen », et précise que ce groupe n'est pas un groupe « fermé », mais qu'il est demandé aux adhérents non membres du groupe qui souhaiteraient participer à des sorties Zen de se manifester préalablement auprès de l'animateur de la sortie avant toute inscription sur le site web de CPR.

Ginette Maurel, dont la remarque est reprise par plusieurs autres adhérents, signale que les comptes sont clôturés au 30 avril pour pouvoir être présentés à l'AG de fin d'année, et que les activités de mai et juin, de plus en plus importantes, sont présentées dans le rapport d'activités, elle voit là une contradiction, l'AG est invitée à approuver des activités dont elle n'examine pas les implications financières. C'est pourtant ce qui est fait depuis la création de l'association.

L'AG ne peut prendre de décision à ce sujet, mais on convient (sans vote) que le CA devra examiner et proposer à la prochaine AG une solution pour que l'exercice comptable soit cohérent avec le rythme des activités de l'association.

Perspectives et projets

Sur les perspectives présentées pour l'avenir, un point suscite un débat, celui de la formation. La Présidente souhaite profiter de l'occasion de l'ouverture par la Fédération de formations « brevets fédéraux » dans la Région pour susciter des candidatures d'adhérents de CPR. Alain Salvy relève le coût élevé de ces formations, et note que déjà 4 adhérents disposent de l'équivalent (SA2), ce qui est très élevé par rapport à d'autres clubs de même taille. Il suggère de mettre l'accent sur les formations CARP pour améliorer le taux d'encadrement des Proxirandos et assurer le remplacement d'animateurs non disponibles. Christine Durand-Gasselin rappelle qu'en principe seuls les titulaires de ce brevet fédéral ont le droit de guider des randonnées non balisées.

Le rapport de la Présidente est mis au vote et approuvé à l'unanimité des 96 voix exprimées.

5 - ÉLECTION ET RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2022-23

3 Postes à pourvoir :

- Dominique Logeay est arrivée au terme de son deuxième mandat et doit être remplacée. Nathalie Marès est candidate à son remplacement.
- Daniel Hérail et Michel Joubé terminent leur premier mandat de 3 ans, et se représentent.

Sur proposition du président de séance, et par consensus sans vote, il est convenu qu'un seul vote est effectué sur la liste des 3 candidats.

Le résultat du vote est le suivant :

Nathalie Marès est élue, Daniel Hérail et Michel Joubé sont réélus à l'unanimité des 96 voix exprimées

Réélection d'Alain Ducreux

Alain Ducreux a remplacé Michel Maurel, démissionnaire, lors de l'AG du 9 septembre 2021, et ce mandat se termine, car Michel avait été élu pour 3 ans en 2019. Alain accepte de continuer à participer au CA, mais lors de l'AG sa candidature n'a pas été présentée, du fait de l'oubli de ce point particulier du Règlement Intérieur. Après consultation par e-mail des adhérents à la suite de l'Assemblée Générale, personne ne s'est opposé à la reconduction du mandat d'Alain Ducreux, qui est donc considéré comme réélu à l'unanimité.

La composition du Conseil d'Administration 2022-23 est donc la suivante :

BENOIT-CATTIN Michel, DUCREUX Alain, DUMARTIN-DUPIOL Christine, DURAND-GASSELIN Christine, HERAIL Daniel, JOUBE Michel, MARES Nathalie, MANYA Luc, PEREIRA Marc, RADIGON Philippe, ROUYER Sophie , SALASC Marc.

6 - ÉLECTION DU CONTRÔLEUR DES COMPTES

Il s'agit de désigner le contrôleur des comptes pour l'exercice 2020-2021.

Ginette Maurel, qui exerçait ces fonctions cette année, accepte volontiers de renouveler son mandat.

Un vote est effectué, et Ginette Maurel est reconduite dans ses fonctions de contrôleur des comptes pour 2022-2023 à l'unanimité.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Jean-Louis Arraou revient sur le problème de cohérence du calendrier entre l'exercice comptable et le calendrier des activités de l'association. Il pense que cela doit passer par la convocation d'une AG extraordinaire qui se réunirait avant l'AG ordinaire 2023 pour examiner une modification des statuts proposée par le CA.

Aucune autre question n'est présentée par le Bureau ou les adhérents présents.

Le président de l'Assemblée lève la séance pour laisser place à la réunion du Conseil d'Administration nouvellement élu, pour élire le nouveau bureau, et invite les présents à un buffet partagé.

Fait à Clapiers, le mercredi 22 juin 2022

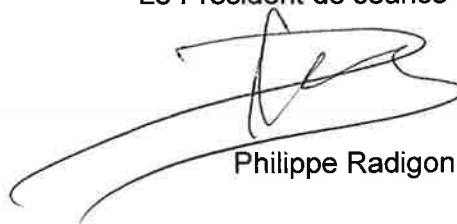
Le Secrétaire de séance,

Gérard Miclet



Le Président de séance

Philippe Radigon



Pièce jointes :

- convocation des adhérents à l'AG
- rapport moral
- rapport financier : exercice clos et budget prévisionnel
- liste des émargements
- pouvoirs
- diaporamas du rapport moral et du rapport financier